



Le Pénal tient le civil en l'état

Par **Mat68**, le **18/08/2016** à **17:42**

Bonjour,

j'ai un divorce en cours depuis longtemps... Un premier jugement a été donné (en ma faveur) et du coup, la partie adverse a fait opposition... c'est reparti pour 1an...

Bref maintenant que le second verdict va arriver, je me suis fait convoquer a la police! Donc plainte au pénal contre moi (pour menace)... alors que le verdict du jugement a lieu dans 1 mois!

Je suis vraiment dépité car j'ai vraiment envie que tout cela se termine, c'est très dur financièrement et moralement.

Donc ma question, la plainte pénal déposé contre moi peut-elle repousser le verdict du divorce?

En fait, je suis dégoutté car dans tout cela, moi je dois continuer a demander pitié pour voir mes enfants (car l'ordonnance de non conciliation me donner la garde uniquement la moitié des vacances, distance oblige mais maintenant je me suis rapproché) quelques week-end... et selon son bon vouloir... donc un peu pour montrer sa bonne foi mais point trop surtout! Et financièrement aussi car c'est

J'ai cru comprendre que plusieurs procédures en cours ne pouvaient pas se 'superposées'...

Bref je m'attendais a une fin rapide... mais bon :s

Merci de vos informations.

Cordialement,